



1 rue Charles Edouard Guillaume 29200 BREST ☎ 02 98 02 48 98
mél fcpe29@wanadoo.fr site Internet départemental : <http://www.fcpe29.fr/>

Vous trouverez ci-joint le dossier relatif à l'organisation du Congrès départemental 2008 comportant :

1. **deux Convocations :**

pour le **samedi 17 mai, Assemblée Générale Ordinaire**

au Collège de la Tour d'Auvergne, 4 place Claude Le Coz à Quimper,
à 9H00,

pour le **samedi 7 juin, Assemblée Générale Extraordinaire**

au siège départemental, 1 rue Charles Edouard Guillaume à Brest,
à 10h30

2. le rapport moral et d'activité de l'association pour l'année 2007/2008
3. la présentation du rapport financier
4. une fiche d'inscription au congrès du 17 mai à Quimper
5. une fiche de Candidature au C.A. départemental

Faisons passer l'information à l'ensemble des adhérents, qui peuvent participer à l'assemblée générale. Cette circulaire parviendra également par mail aux destinataires habituels pour diffusion aux personnes connectées.

Nous avons reçu à ce jour seulement :

une nouvelle candidature :

Monsieur Gérard **COIS** du collège de Croas Ar Pennoc à Guilers

et deux renouvellements

Madame Catherine **LE GUEN** de Peumerit, administratrice sortante

Monsieur Pierre **JAGOT** de Landerneau, président sortant

Vous n'êtes pas trop tard pour vous déterminer et nous communiquer les candidatures éventuelles. En étant plus nombreux, nous serons plus efficaces au service de tous les enfants.

Le Président,
Pierre JAGOT.

CONVOCAATION au Congrès Départemental annuel

Assemblée Générale des Conseils Locaux de la FCPE DU FINISTÈRE

Samedi 17 mai à 9 h

Collège de la Tour d'Auvergne à Quimper

Déroulement de la matinée

- 9 h à 9 h 30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS
-
- 9 h 30 à 11 h 00: CONFÉRENCE DÉBAT
«La place des parents dans le système scolaire public»
 - *Quels sont les droits et devoirs du parent d'élève ?*
 - *Comment s'impliquer sans ingérence ?*animée par Jean-Jacques Pellé, ancien principal de collège.
- 11 h à 12 h 30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 - lecture des rapports statutaires (ci-joints)
 - mise au point sur les démissions, radiations, nouvelles candidatures *
 - Résolutions
 - Élection du nouveau C.A.
- 12 h 30 : Pot, puis déjeuner au self du Collège (sur inscription) feuille jointe

* si vous désirez rejoindre l'équipe, proposez-le dès maintenant au bureau de votre conseil local qui devra **transmettre votre candidature au CDPE dans les plus brefs délais** feuille jointe

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

de la FCPE DU FINISTÈRE

samedi 7 juin 2008 à 10 h 30

au siège de la FCPE rue Charles-Édouard Guillaume à BREST [école de Kerbernard]

ORDRE DU JOUR : modification des statuts

Modification de l'Article 7

Formulation actuelle : «(...) Seul le congrès départemental a pouvoir de mettre fin au mandat des membres élus du conseil d'administration. Toutefois, tout membre du conseil d'administration qui, dans l'intervalle qui sépare deux congrès ordinaires, n'aura assisté à aucune séance dudit conseil sans excuse valable, sera considéré comme démissionnaire.»

Remplacée par : «(...) Seul le congrès départemental a pouvoir de mettre fin au mandat des membres élus du conseil d'administration. Toutefois, tout membre du conseil d'administration qui, dans l'intervalle qui sépare deux congrès ordinaires, n'aura assisté à aucune séance dudit conseil sans excuse valable, sera considéré comme démissionnaire. **Le conseil d'administration peut radier un membre pour faute grave, l'intéressé ayant été préalablement invité à présenter sa défense.**»

Modification de l'Article 9.

Formulation actuelle : «(...) Dès la première séance qui suit le congrès départemental, le conseil d'administration élit parmi ses membres élus, un bureau qui restera en fonction jusqu'à la séance du conseil d'administration qui suit le congrès départemental ordinaire suivant.»

Remplacée par : «(...) Dès la première séance qui suit le congrès départemental, le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau qui restera en fonction jusqu'à la séance du conseil d'administration qui suit le congrès départemental ordinaire suivant.»

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Le fonctionnement interne

Il convient de préciser, pour ceux qui ne le sauraient pas encore, que nous avons la chance de pouvoir encore employer, bon an mal an, deux salariées permanentes à temps partiel qui assurent le fonctionnement administratif du Conseil Départemental. Mado et Marie-Laure sont suffisamment aguerries pour nous soulager d'un grand nombre de tâches que les bénévoles que nous sommes ne seraient pas en mesure de prendre en charge au quotidien. C'est important, les chevilles ouvrières...

Depuis l'Assemblée Départementale du 17 avril 2007, nous avons tenu neuf Conseils d'Administration alternativement dans le sud et le nord du département afin de répartir harmonieusement les déplacements des administrateurs.

Ces C.A sont multi-fonctions. Ils servent à faire le point sur ce que nous avons fait –individuellement ou collectivement- les semaines écoulées et sur ce que chacun est susceptible de faire les semaines à venir. Ils servent aussi à renforcer la cohésion du Conseil Départemental. Et de la cohésion, il nous en a fallu pour

résister aux tracasseries relationnelles et financières que nous avons vécues cette année.

Ils nous permettent de mesurer ensemble le calibre des balles de la mitrailleuse gouvernementale qui ne cesse d'arroser l'école publique. Et de la réflexion, il en faut pour synthétiser nos points de vue et éviter ainsi des dérives autocratiques toujours possibles.

Étant donné notre éloignement les uns des autres, l'actualité changeante et nos activités professionnelles, le courrier électronique se révèle toujours un mode de communication précieux, envahissant certes, mais irremplaçable. Grâce à ces échanges quasi-quotidiens, nous pouvons partager rapidement des informations, répondre collectivement aux demandes diverses qui nous parviennent des conseils locaux, lancer des appels ou bien encore relayer les communiqués de la Fédération. Et des échanges, il en faut pour ne pas sombrer dans une réactivité obsessionnelle qui nous verrait courir dix lievres à la fois alors que les pièces d'un immense puzzle se mettent en place à vitesse grand V : le démantèlement du service public en général.

Les relations avec les conseils locaux

Les nouvelles technologies ne sauraient remplacer les contacts directs que nous pouvons avoir avec les conseils locaux. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis du nombre de participants à la réunion des conseils locaux de novembre dernier à Châteaulin. Nous nous rappelons un moment amical riche d'échanges d'où nous sommes repartis avec de nouvelles idées... même si nous n'avons pas eu les moyens humains de mettre en place des commissions spécialisées par niveau, comme nous l'avions envisagé alors. C'est aussi dans cette optique de contacts directs que nous avons tenu deux C.A. en compagnie des conseils locaux de Châteaulin et de Pont-l'Abbé.

Ajoutons ici quelques mots sur les deux modes de transmission d'informations dont nous disposons. D'une part, nous éditons le Bulletin de liaison (le B.R.E.F.) dont la parution a été moins régulière que d'habitude (on ne peut pas être sur tous les fronts, tout de même!) ; nous persistons à le diffuser sur papier malgré le coût et le travail induits parce que tous les adhérents ne sont pas connectés. D'autre part, grâce à Michel Jacob qui a pris en charge sa mise à jour, nous entretenons un site internet ; c'est là que vous trouverez une multitude de renseignements pratiques et d'actualités.

Notre participation à différentes instances

On peut rappeler que la FCPE représente les parents d'élèves dans bien des instances et commissions. Entre autres et pour ne pas les citer toutes : Commission Départementale de l'Éducation Nationale, Commission Académique de l'Éducation Nationale, Commission Départementale des Bourses, Comité Académique des

Langues Régionales, Commission Départementale de l'Orientation vers l'Enseignement Adapté, Commissions d'Appel de Redoublement, Comité Régional de la FCPE... Certains d'entre nous y ont d'ailleurs développé des expertises bienvenues au fil du temps et de l'expérience.

Présents sur un terrain de plus en plus mouvant

Cependant notre participation dans des instances officielles n'est qu'un des aspects des missions que vous nous avez confiées. Nous sommes, entre autres exemples, chargés de relayer les opérations initiées par la Fédération.

C'est ainsi que nous avons repris dans le Finistère la "quinzaine nationale de pesées des cartables". On peut regretter qu'il n'y ait pas eu plus de conseils locaux à s'impliquer dans l'affaire mais les quelques résultats obtenus dans le département ont confirmé que les "affaires

d'école" pesaient effectivement trop lourd particulièrement chez les jeunes collégiens (20 % du poids de l'enfant en moyenne). Cela dit, si l'opération s'est conclue par la circulaire du 11 janvier 2008, le Ministère de l'Éducation Nationale n'a pas pour autant débloqué une ligne budgétaire pour l'achat supplémentaire de manuels scolaires... et il reste aux parents d'élèves élus à insister pour que la diminution du poids du cartable soit mise à l'ordre du jour des conseils d'administration des établissements scolaires.

Nous sommes forcément présents sur le terrain du quotidien puisque tous les administrateurs départementaux (ou presque) participent à la vie d'un conseil local, sont élus dans un conseil d'école ou au conseil d'administration d'un collège ou d'un lycée, ou bien encore animent une coopérative scolaire...

C'est aussi cette légitimité locale qui nous permet de marquer notre position publiquement sur les catastrophiques Dotations Globales Horaires du second degré ; sur la perte massive de nombreuses options dans les lycées ; sur la politique affirmée de ne plus scolariser les enfants de moins de trois ans ; sur la suppression de nombreux BEP qui permettaient pourtant à des jeunes un peu perdus de se rattraper aux branches d'une scolarité plus apaisée ; sur la mutation en conséquence des BAC PRO en trois ans -au lieu de quatre- frustrant nombre d'élèves qui avaient besoin d'un temps plus long pour se recomposer.

Une mise en concurrence : la méritocratie à la mode néo-libérale

Eh oui, le mouvement s'accélère et l'école publique ressemble maintenant à un manège où il n'y a aucun pompon à décrocher sinon celui d'une notation publique des établissements. Il semble en effet que, sous couvert d'une plus grande liberté accordée aux familles, la remise en cause de la sectorisation annonce une mise en concurrence des écoles à la mode anglo-saxonne. On peut donc s'attendre à ce qu'il y ait dans un futur proche des notations, partant des classements, délivrées par des institutions privées.

Par ailleurs, ne nous faisons pas d'illusion, le même principe de ségrégation est à l'œuvre dans la remise en

Ces prises de position collective, nous les faisons connaître sur notre site, par des courriels ou des communiqués expédiés aux conseils locaux mais aussi... dans la rue, évidemment. En compagnie ou non des syndicats d'enseignants, cela dépend de la concordance des mots d'ordre. C'est ainsi que nous avons été à l'initiative des manifestations des 8 mars et 5 avril derniers. La mobilisation continue puisque deux journées unitaires d'actions sont prévues les 15 et 24 mai prochain. Il n'empêche, nous nous interrogeons parfois sur la façon dont ces appels à manifester peuvent être perçus des parents d'élèves : assez peu d'entre eux au bout du compte peuvent se libérer de leurs obligations – professionnelles ou autres- aux heures et jours fixés et ils peuvent en ressentir de la frustration. D'autant qu'au rythme des annonces gouvernementales, c'est pratiquement une fois par semaine que nous devrions nous retrouver dans la rue pour défendre l'école.

cause du Collège Unique dont les jours semblent comptés puisque *ni la droite la plus dure ni les professeurs consultés par sondages n'en veulent*. Plutôt que de réformer le collège pour qu'il dispense une culture commune maîtrisée par tous, nos décideurs vont choisir d'en sortir par le bas... en expulsant les plus faibles évidemment (qui sont toujours les "enfants des autres" soit dit en passant). Prenons donc garde à ces beaux discours qui doucement infectent notre raison et nous font oublier que là où l'on sépare sous prétexte d'équité, s'infiltrent l'inégalité et le fatalisme morose. **Collège unique ou collège pour tous ?**

Disette scolaire : une marche affichée vers la privatisation

Pendant ce temps, sous prétexte d'économies rationnelles, nos politiciens néo-libéraux affament l'école. Surcharge des classes, suppression de 360 heures de cours en cycle élémentaire (15 semaines donc), fermeture de postes, regroupement des écoles maternelles et élémentaires, élimination d'options... il faut bien tout ça pour que l'Éducation Nationale rende à l'état les 11 200 postes annoncés. Et la belle idée de scolariser en milieu ordinaire les enfants à besoins particuliers a pris du plomb dans l'aile puisque les engagements d'Auxiliaires ou d'Emplois de Vie Scolaire se font au compte-gouttes.

On peut d'ailleurs ouvrir ici une parenthèse en l'honneur de ces hommes et femmes, impliqués dans leur métier, mais dont l'emploi est si précaire qu'au bout de neuf mois, ils ne savent toujours pas s'ils seront réengagés à la rentrée suivante.

À côté de cela, on démantèle l'enseignement spécialisé (Classes d'Intégration Scolaires et Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) comme si les CLIS à 12 élèves avec un maître spécialisé à leur tête ou les RASED n'avaient pas fait leurs preuves.

On observe donc les prémises d'un dé financement délibéré de l'école publique. La disette entraînera forcément un mécontentement des familles et, partant un surinvestissement des plus aisées hors du système scolaire national. Voilà une façon originale de défendre le pouvoir d'achat dont on nous rebat les oreilles depuis des mois !

C'est ainsi qu'à l'instar des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, nous ne pouvons que nous inquiéter des propos tenus par Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet du Président de la République -celle-là même qui affirmait, il y a peu, que les sectes étaient un « non problème »-. Elle disait en 2004 : *"J'ai toujours été conservatrice, j'aime l'ordre. Je crois à l'initiative individuelle, à l'effort personnel et, en matière économique, à la main invisible du marché. Par exemple, je suis pour une privatisation totale de l'éducation nationale."*

Mais il est vrai que, sur le plan mondial, un gâteau d'une valeur de 2 000 milliards d'€ consacrés à l'éducation est une aubaine fantastique pour tous les groupes privés qui n'attendent que l'heure de la curée pour dépecer les mammoths, quand ils ont la chance d'exister encore.

Base-élèves : une vigilance de mise

Début 2007, nous nous posons des questions à propos de la mise en place du fichier "base-élèves". En juillet, en compagnie de syndicats enseignants, nous faisons part à l'Inspection Académique de quelques-unes de nos inquiétudes. Il nous avait été répondu en septembre, entre autres, que le champ concernant la nationalité disparaîtrait sous quelques semaines, que la base était désormais aussi sécurisée qu'un site bancaire et que les cases concernant les absences et les suivis en Réseaux d'Aides Spécialisée étaient supprimées à chaque fin d'année. Nous avons conclu alors que les réponses

étaient cohérentes et semblait-il honnêtes... mais que toute dérive étant bien sûr possible, il nous fallait rester sur le qui-vive.

Aujourd'hui, comme hier cette vigilance est de mise, parce que le récent questionnaire distribué aux parents de 6^{ème} en a fait sursauter plus d'un, parce que les caméras de surveillance sont vraiment "tendance" dans nos villes, parce notre société en règle générale tend à être de plus en plus répressive.

Laïcité : une modernité qui gêne

Depuis toujours, nous sommes très sensibles au Conseil Départemental aux remises en question de la laïcité. Nous nous étions d'ailleurs permis d'y consacrer un chapitre dans notre rapport moral de l'an passé et, ce faisant, de reprendre à notre compte quelques lumineuses réflexions du philosophe Henri Péna Ruiz.

Pour vous éviter de rechercher cet extrait de rapport dans d'improbables archives, et nous éviter un inutile travail de réécriture, le voici :

Et puisque l'école publique garantit la liberté de conscience, la puissance publique ne devrait pas, à notre sens, subventionner les lieux de cultes et écoles privées. Il n'est pas légitime que l'impôt payé par les athées serve au financement des écoles confessionnelles, quelle que soit la conviction spirituelle avouée d'ailleurs... Eh oui, plus on financera les croyances, moins il restera de finances pour les biens communs à tous que sont l'école républicaine, la santé, les logements sociaux. L'instruction est un devoir d'État. Et c'est pourquoi, l'école doit être gratuite : elle ne doit pas dépendre de la diversité des fortunes ; obligatoire : elle ne doit pas dépendre du bon vouloir des parents ; laïque : elle s'adresse à tous les enfants. Nous sommes d'autant plus sensibles à ce sujet qu'il nous semble vivre actuellement une période où l'on remet en cause, subrepticement, la laïcité... il n'est qu'à entendre ceux qui ont inventé le concept insultant de "laïcité ouverte" ; bizarrement ce sont les mêmes qui aimeraient toiletter la loi de 1905 et ainsi remettre en cause le non-financement des cultes.

Aucune des inquiétudes exprimées l'an passé n'a été levée depuis ; pire encore, elles se sont accrues. Nous avons, il est vrai, toutes les raisons d'être atterrés par les propos du chef de l'État. Que le président d'une des seules républiques laïques au monde se fasse introniser chanoine sous les sunlights, passe encore. Que ce même président affirme publiquement que "*l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance*" peut encore prêter à sourire -jaune- quand on sait à quels "saint Barthélémy" de toutes sortes se sont voués les prosélytes religieux de tous lieux et de toutes époques.

Ce qui nous indigné ici, c'est l'insulte portée à l'instituteur, comme si la réelle Louise Michel ne valait pas l'improbable Jeanne d'Arc ; c'est l'injure faite à l'athée comme s'il n'était porteur d'aucune conviction humaniste ; c'est l'imposture qui consiste à mettre sur le même pied école confessionnelle et école laïque, comme si la religieuse avait les mêmes obligations que la républicaine.

Rappelons par exemple que la loi de 2004 oblige les municipalités à participer au fonctionnement d'une école privée d'une commune voisine si une famille de la commune d'origine y scolarise son enfant. Citons en contrepoint l'exemple de Collorec qui n'a pas d'école publique (les élus semblent penser que l'école catholique du bourg qu'ils subventionnent fait bien l'affaire) mais refuse de verser un sou de transport aux familles qui ont fait le choix de scolariser leur enfant dans l'école laïque la plus proche, à 20 km de là.

Et puis, comment ne pas voir la main invisible de la religion dans la remise en cause récente de la mixité filles-garçons à l'école ? On retrouve en effet dans cette idée d'un autre temps les relents d'apartheid sexuel qui nourrissent le quotidien de nombre d'interprètes du divin.

Par ailleurs, comment ne pas faire le lien entre l'abandon de la scolarisation des moins de 3 ans dans le secteur public et la déclaration d'Éric de Labarre, le secrétaire général de l'enseignement catholique : "*Au moment où l'Éducation nationale se désengage à l'égard des moins de trois ans, le temps est sans doute venu pour les établissements catholiques de redécouvrir leurs savoir-faire spécifiques pour l'accueil des tout-petits dès dix-huit mois (ou même en deçà) et de les mettre à la disposition de tous.*" Il semble bien que la gourmandise ne soit plus un péché.

Dans l'immense stade de France, on joue actuellement le privé contre le public, les riches méritants contre les pauvres qui n'ont que ce qu'ils méritent, les jeunes contre les vieux, les fonctionnaires planqués contre les précaires courageux, les travailleurs contre les fainéants, la religion contre l'athéisme, les écologistes rêveurs contre les industriels pragmatiques, l'individualisme néo-libéral contre le collectif suranné. Visiblement, nous avons en face de nous des tenants de la monarchique réflexion "Divisons pour mieux régner".

Il est cependant une autre maxime que l'on peut opposer à ce cynisme sans vergogne "L'union fait la force". Alors, pourquoi ne pas travailler cette union en soutenant les premiers pas du citoyen, c'est-à-dire l'école laïque. Le seul lieu où il est encore possible de se mélanger malgré les différences, d'apprendre à se

comprendre et de tricoter une société solidaire pour le futur. Alors, si vous souhaitez que le Conseil Départemental en fasse plus, rejoignez-nous, participez à nos Conseils d'Administration, relayez l'information que vous recevez, partagez vos fureurs républicaines.

L'école de la République vaut bien que l'on se batte pour elle, non ?

PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2007 ET PREVISIONNEL 2008

Pour la première fois depuis 7 ans, le compte de résultat 2007 se solde par un bénéfice de **97484.09 €** Cependant, ce bénéfice est le résultat de la vente de l'appartement annoncée lors du dernier congrès départemental.

Il faudra rester vigilant sur les dépenses afin de ne pas détériorer les fonds propres de l'association. Bien sûr, le profit de la vente générera des produits financiers. Il est actuellement placé sur le livret A.

Fait important : Il a été remarqué cette année un dysfonctionnement dans les dépenses, notamment une absence de justificatifs de frais. Celles-ci ont été placées en charges exceptionnelles dans l'espoir d'une régularisation ultérieure, à laquelle le conseil d'administration s'est attelé.

Un effort a été constaté de la part des conseils locaux sur le versement des cotisations dans les délais. Nous les en remercions vivement.

Le détail de ce rapport vous sera donné lors de l'Assemblée Générale, le samedi 17 mai à Quimper, au collège de la Tour d'Auvergne.



Collège de la Tour d'Auvergne, à Quimper



Congrès 2008 QUIMPER Collège de la Tour D'Auvergne

(à retourner au siège du CDPE dès que possible)

INSCRIPTION AU CONGRES

Le conseil local de.....
inscrit les personnes ci-dessous

Nombre de personnes

NOMS

PRENOMS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION AU BUFFET

Nombre de personnes

NOMS

PRENOMS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

1 repas = 12 €

Total Somme due€

Mode de règlement Espèces Chèque banque ou poste

Conseil Départemental du Finistère



Congrès 2008 QUIMPER

CANDIDATURE au Conseil d'Administration Départemental
à retourner au siège par retour

Le conseil local de.....
présente la candidature au C. A. Départemental de

M. Mme Melle

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Domicile Travail

Portable courriel@.....

Date de naissance

Profession

Etablissement(s) fréquenté(s) par le ou les enfants	Ville

Date

Signatures de deux membres du bureau local d'origine
NOMS et fonctions
Signatures

Signature du/de la Candidat(e)
NOM et fonction
Signature

Conseil Départemental du Finistère